

disposé à accepter ce qu'on lui offrait, probablement d'après l'axiome "un *je tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*". Nous voulons bien croire que ce parti nourrissait les sentiments les plus patriotiques et qu'il espérait pouvoir obtenir par un esprit de conciliation et de condescendance beaucoup plus qu'on n'aurait obtenu par une fermeté inébranlable. Mais il est facile de voir aujourd'hui que, sans cette tenacité de M. La Fontaine et de son parti, le système de gouvernement paternel de lord Metcalfe, qui de fait ne valait guère mieux que le système suivi antérieurement à l'Union, aurait été établi dans le pays, et peut-être pour longtemps, de préférence au véritable gouvernement constitutionnel ou responsable.

Ce parti, qui avait pour organe le *Canadien* de Québec, était bien décidément favorable au système du gouvernement par la double majorité, c'est-à-dire qu'il voulait que les membres du Conseil exécutif fussent également divisés en deux parties dont l'une représenterait la majorité du Bas-Canada et l'autre la majorité du Haut-Canada. On a déjà vu que lord Metcalfe n'entendait nullement gouverner de cette manière; mais cette opinion n'était pas connue, et M. Draper laissait croire à dessein qu'un arrangement de cette nature était fort praticable. Les négociations dont nous venons de parler furent donc l'occasion d'une nouvelle et longue polémique, principalement dans la presse française, sur cette question de la double majorité.

"La simple exposition de ce système, disait M. Chauveau dans sa correspondance au *Courrier des Etats-Unis* (14 nov. 1846), est la démonstration la plus mathématique que l'on puisse imaginer de l'absurdité de l'union des Canadas. L'idée de deux gouvernements fonctionnant chacun à sa guise, l'un progressif, l'autre conservateur, donne de suite l'idée de deux pays différents. Avouer que l'Union ne peut opérer sans la division sectionnaire de l'administration, c'est avouer que cette union ne pouvait exister que pour un objet de spéculation mercantile, et non point pour l'avantage des populations.

"Cependant, il est bien clair que ce n'est pas à nous à assurer le fonctionnement régulier d'un ordre de choses qui n'a été créé que dans le but de neutraliser notre légitime influence, ordre de choses contre lequel nous avons solennellement protesté, auquel nous avons demandé d'importantes modifications dont nous